

Mairie de Megève 1, place de l'Eglise BP 23 74120 MEGEVE Tél : 04 50 93 29 29

Note brève et synthétique Budget 2019 Budget principal et budgets annexes

### I. Propos préliminaires

### A. Rappel généraux

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été établi avec la volonté :

- De maitriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en ne faisant pas recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- La section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, il est proposé dans la présente note les éléments relatifs aux budgets 2019 du budget principal et des budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, palais et COMEVEN.

### B. Eléments de contexte

Le budget doit répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique, aux orientations du gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances. S'agissant des collectivités locales, l'Etat précise que "la maîtrise des dépenses doit être maintenue"... et ce, alors même que les dépenses des collectivités sont sensibles aux hausses des prix, notamment dans le secteur des énergies, et que certains facteurs de modération des dépenses, identifiés en 2018, s'atténuent en 2019.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements restera stable en 2019. Toutefois, elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 millions d'euros) en faveur des collectivités les plus fragiles. Déjà en 2018, la stabilité du montant total de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'a pas empêché que plus de 45 % des communes, dont Megève, voient leur DGF totale.

Enfin, afin de procéder à la suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires. L'Etat envisage de travailler sur un projet de loi spécifique sur les finances locales au premier trimestre 2019, afin de "réfléchir aux finances locales en général".

Les collectivités devront donc demeurées attentives aux propositions et aux débats de l'année 2019 qui impacteront leurs budgets ultérieurs. C'est dans ce contexte incertain que le budget 2019 a été construit.

### C. Généralités

#### 1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), à la valorisation du patrimoine immobilier (loyers notamment), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. En ce qui concerne la fiscalité, il a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2018.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

#### 2. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes :
  - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...),
  - Le FCTVA. Le FCTVA est une compensation de l'Etat à la commune, à un taux forfaitaire (16,404%), de la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement et que la commune ne peut pas récupérer par la voie fiscale.

A cela s'ajoute l'autofinancement que la commune dégage de sa section de fonctionnement.

# II. Budget principal

# A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	79 503,00 €	Charges à caractère général	7 414 949,81€
Produits services	2 265 797,00 €	Charges de personnel	8 505 900,00 €
Impôts et taxes	25 100 231,60 €	Atténuations de produits	1 286 428,00€
Dotations et participations	2 625 711,00 €	Autres charges de gestion courante	12 178 337,33€
Autres produits de gestion courante	1 710 294,01 €		
Total des recettes de gestion courante	31 781 536,61 €	Total des dépenses de gestion courante	29 385 615,14 €
Produits financiers	692 941,11 €	Charges financières	727 230,69 €
Produits exceptionnels	48 300,00 €	Charges exceptionnelles	29 000,00 €
Reprise sur amortissements et provision		Dotations aux amortissements et aux prov	56 000,00€
		Dépenses imprévues	100 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	32 522 777,72 €	TOTAL des dépenses	30 297 845,83€
Opérations ordre transfert entre sections	238 806,61 €	Virement à la section d'investissement	5 761 816,18€
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	2 809 284,32 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	238 806,61 €	TOTAL des dépenses d'ordre	8 571 100,50 €
TOTAL	32 761 584,33 €	TOTAL	38 868 946,33 €
Résultat reporté	6 107 362,00 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	38 868 946,33 €	TOTAL des dépenses cumulées	38 868 946,33 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	732 937,56 €	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	584 112,29 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Subventions d'équipement versées	1 318 887,30 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations corporelles	10 857 386,14 €
Subventions d'équipement versées	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	1 942 323,95 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €	Total des opérations d'équipement	499 200,00 €
Total des recettes d'équipements	732 937,56 €	Total des dépenses d'équipement	15 201 909,68 €
Dotations, fonds divers et réserves	1 595 600,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	85 000,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	Subventions d'investissement	360 000,00 €
Autres subventions invest. Non transf.	- €	Emprunts et dettes assimiliées	2 260 843,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	7 000,00 €	Compte de liaison: affectation BA	
Compte de liaison : affectation BA	- €	Participation et créances rattachées	
Participation et créances rattachées	- €	Autres immobilisations financières	3 200 000,00 €
Autres immobilisations financières	2 734 000,00 €	Dépenses imprévues	800 000,00 €
Produits des cessions d'immo	4 364 500,00 €		
Total des recettes financières	8 701 100,00 €	Total des dépenses financières	6 705 843,00 €
TOTAL des recettes réelles	9 434 037,56 €	TOTAL des dépenses réelles	21 907 752,68 €
Virement de la section de fonctionnement	5 761 816,18 €	Opération ordre transfert entre sections	238 806,61 €
Opérations ordre transfert entre sections	2 809 284,32 €	Opérations patrimoniales	22 324,00 €
Opérations patrimoniales	22 324,00 €		
TOTAL des recettes d'ordre	8 593 424,50 €	TOTAL des dépenses d'ordre	261 130,61 €
TOTAL	18 027 462,06 €	TOTAL	22 168 883,29 €
Résultat reporté	4 141 421,23 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	22 168 883,29 €	TOTAL des dépenses cumulées	22 168 883,29 €

Au regard de l'incertitude attachée aux recettes de fonctionnement dont l'évolution est suspendue à la réforme de la fiscalité locale annoncée par le gouvernement au cours du premier trimestre 2019, un travail prospectif est difficile voire impossible. Dans ces conditions, il est proposé de tenir compte d'évolutions modestes de la section de fonctionnement et des recettes d'investissement et de demeurer sur une enveloppe d'investissements maitrisée.

### 1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamique permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges de péréquation. Ce dynamisme pourrait marquer le pas avec la suppression de la taxe d'habitation et sa compensation par l'Etat. Par ailleurs, une loi est envisagée au cours de l'année 2019 concernant la fiscalité locale. Dans ces conditions, une grande prudence doit être mise en œuvre quant aux ressources fiscales attendues au cours des prochains exercices comptables. La commune demeure donc attentive aux évolutions juridiques qui seront introduites à l'occasion des textes attendus en début d'année 2019.

Les cessions foncières réalisées par la commune en fin d'année 2018 permettront un dynamisme ponctuel et circonstancié des droits de mutation sur l'exercice 2019.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2019 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA 2018 voire en légère baisse.

La baisse depuis deux ans de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

### 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. La masse salariale est notamment impactée par le niveau de service aux usagers, le GVT. Il convient, en outre, d'anticiper l'effet du dégel des primes en 2020. A titre prudentiel, les dépenses réelles de fonctionnement doivent être anticipées en augmentation par rapport au CA 2018.

### 3. Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En l'occurrence pour l'année 2019, les subventions estimées sont les suivantes :

En€	BP2018	BP2019	Evol BP2018/2019
Fonctionnement			
BA PK	150 000,00	384 680,72	156,45%
BA Palais	5 729 585,84	5 219 464,63	-8,90%
BA COMEVEN	3 766 421,04	3 241 356,88	-13,94%
Total	9 646 006,88	8 845 502,23	-8,30%
Investissement			
BA Palais	450 000,00	814 000,00	80,89%

Total	450 000,00	814 000,00	80,89%
-------	------------	------------	--------

### 4. Les participations aux organismes de regroupement

Le SIVOM du Jaillet assure, notamment, la gestion des navettes et de la gendarmerie. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres (Megève, Combloux, Praz-sur-Arly et Demi-Quartier) versent une participation. Au titre du budget 2019, la participation de Megève s'élèverait à 112 420,92€.

La commission syndicale des biens indivis, à laquelle participent les communes de Megève et Demi-Quartier, assurent la gestion de biens cultuels (Eglise, presbytère) et le cimetière. Afin d'équilibrer ce budget, les communes membres versent une participation. Au titre du budget 2019, la participation de Megève s'élèverait à 120 756,74€.

Enfin, le SIVU espace Jaillet regroupe les communes de Megève, Combloux, Demi-Quartier, Cordon, Sallanches et La Giettaz. Il assure l'organisation du service public des remontées mécaniques sur le secteur du massif du Jaillet. Au titre du budget 2019, la participation de Megève s'élèverait à 264 077,72€

### 5. Les recettes d'investissement

Les opérations immobilières consécutives aux cessions foncières portées par la commune sont de grande ampleur et permettront de bénéficier d'une taxe d'aménagement importante. Dans ces conditions, les prévisionnels 2019 et 2020 devront tenir compte de ce boni. En dehors des opérations exceptionnelles, la taxe d'aménagement connait un rythme d'encaissement assez constant.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode a été utilisée pour la préparation du BP 2019.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement et engagera des demandes de subventions pour les opérations d'investissement initiées en 2019. Etant précisé ici que la commune pâtit de son image et ne bénéficie pas du même niveau de subventions que des communes plus urbaines ou rurales.

### 6. Les dépenses d'équipement

Il est nécessaire de rappeler que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres.

### a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 1,6M€ par an.

### b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. A titre principal, les opérations suivantes sont inscrites pour 2019 : le renouvellement du mobilier urbain (340K€), le remplacement des bornes d'accès au centre-ville (500K€), la reprise de l'abri bus, du groupe froid et la création d'un local patins au niveau de la patinoire centrale (340K€), la création d'un skate park (200K€) changement des switch cœurs de réseau, poursuite des travaux de rénovation aux écoles (18K€), reprise des réseaux et travaux de voirie Route du Coin (500K€), affichage réglementaire (160K€), réfection complète de la façade et des balcons de la maison de la montagne (200K€).

### c) <u>Les dépenses à caractère exceptionnel</u>

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des

dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le lancement de deux opérations à caractère exceptionnel est envisagée à compter de l'année 2019 et feraient l'objet de ce mécanisme :

- L'extension de la zone piétonne rue Charles Feige comprenant la reprise des réseaux. Montant estimé de l'opération 2,5M€ TTC impactant le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement.
   L'opération se répartirait sur trois exercices comptables (2019-2021).
- L'extension et la réhabilitation du centre technique municipal. Montant estimé de l'opération 4,4M€
  TTC impactant le budget principal. L'opération se répartirait sur quatre exercices comptables (2019-2023).

### 7. Points à noter

#### a) Cession foncière

Conformément aux engagements pris par la commune auprès de la chambre régionale des comptes, le produit de la cession du tènement foncier situé aux Retornes (1,6M€) sera consigné afin de financer les travaux du palais des sports.

### b) Opération du Paddock

Pour mémoire, la commune a procédé à la cession les parcelles AN n°51 et AN n°52 « Quartier du Paddock » pour un montant de 3.898.000 €HT (trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille euros).

Cette cession s'inscrit dans le processus de mise en œuvre de la concession d'aménagement signé par la Commune et la société TERACTEM. Pour mémoire, en application de la réglementation en vigueur, et notamment les articles L. 300-1, L.300-4 et L.300-5 du code de l'urbanisme, la commune a concédé à l'aménageur qui l'accepte, l'étude et la réalisation de l'opération d'aménagement dite du Paddock. L'opération d'aménagement a pour ambition de créer un complexe commercial et hôtelier, accompagné d'un parking de centre-ville.

Les équipements publics dont la valeur est inscrite au bilan de l'opération seront constitués des éléments suivants :

- Espaces extérieurs : jardin alpin, passerelle sur l'Arly...
- Un parc public de stationnement souterrain de 120 places.

Afin de permettre la réalisation du projet, l'aménageur a acquis auprès de la commune les parcelles sus évoquées. Au terme des travaux, la commune fera l'acquisition des équipements publics référencés plus avant.

Dans ces conditions, et afin de ne pas mobiliser de financements autres, la commune mobilisera le produit de la vente des parcelles pour financer l'achat des équipements publics. Afin d'éviter la déperdition de trésorerie pour des décaissements non affectés à cette opération et ainsi de réserver ces fonds, les fonds ont été consignés en 2018.

En conformité avec le plan de financement de l'opération et le contrat conclu avec l'aménageur, la commune va procéder à une déconsignation partielle de ces fonds pour un montant de 1 920 000 € pour procéder au premier paiement attaché à cette opération.

### III. Endettement

La commune a choisi de ne pas recourir à l'emprunt afin de poursuivre sa politique de désendettement.

# IV. Budget EAU

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	170 000,00€	Charges à caractère général	406 741,13€
Ventes produits fabriqués, prestations	1 251 400,00€	Charges de personnel	346 700,00€
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	187 000,00€
Subvention d'exploitation	- €	Autres charges de gestion courante	3 705,00€
Autres produits de gestion courante	50 000,00€		
Total des recettes de gestion courante	1 471 400,00€	Total des dépenses de gestion courante	944 146,13€
Produits financiers	- €	Charges financières	107 957,80€
Produits exceptionnels	5 700,00€	Charges exceptionnelles	8 000,00€
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	2 789,89 €
		Dépenses imprévues	5 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	1 477 100,00 €	TOTAL des dépenses	1 067 893,82 €
Opérations ordre transfert entre sections	26 898,71€	Virement à la section d'investissement	504 694,43 €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	326211,08€
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	26 898,71 €	TOTAL des dépenses d'ordre	830 905,51€
TOTAL	1 503 998,71 €	TOTAL	1 898 799,33 €
Résultat reporté	394 800,62 €	Résultat reporté	- €
TOTAL des recettes cumulées	1 898 799,33 €	TOTAL des dépenses cumulées	1 898 799,33 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	22 588,00€	Immobilisations incorporelles	169 612,14 €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	583 433,19€
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	- €
Immobilisations reçues en affectation	- €	Total des opérations d'équipement	94 500,00€
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	22 588,00 €	Total des dépenses d'équipement	847 545,33 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	288 552,65 €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimiliées	258 261,00€
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	15 995,80 €
Total des recettes financières	288 552,65 €	Total des dépenses financières	274 256,80 €
TOTAL des recettes réelles	311 140,65 €	TOTAL des dépenses réelles	1 121 802,13 €
Virement de la section de fonctionnement	504 694,43 €	Opération ordre transfert entre sections	26 898,71€
Opérations ordre transfert entre sections	326 211,08 €	Oppérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	830 905,51 €	TOTAL des dépenses d'ordre	26 898,71 €
TOTAL	1 142 046,16 €	TOTAL	1 148 700,84 €
Résultat reporté	6 654,68 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	1 148 700,84 €	TOTAL dépenses cumulées	1 148 700,84 €

En 2019, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maitrisées malgré l'augmentation de certaines dépenses comme le personnel (chap 012), avec le changement des effectifs (embauche d'un apprenti, doublon sur un poste pendant 2 mois pour remplacement d'un agent qui part en retraite, retour d'un agent après 6 mois de congés sans solde et retour d'un congé parental) et les dépenses courantes (chap 011) consécutives à l'augmentation des prix de l'énergie.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2018 qui se poursuivront en 2019. Elle prévoit, pour 2019, la réalisation de travaux de voiries route du Coin et Rue Ch. Feige (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. La régie sera également associée aux études préalables aux travaux de voirie sur la RD1212 et Vériaz. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

# V. Budget Assainissement

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	1 177 400,00€
Ventes produits fabriqués, prestations	1837000,00€	Charges de personnel	190 200,00€
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	90,000,00€
Subvention d'exploitation	- €	Autres charges de gestion courante	8 705,00€
Autres produits de gestion courante	- €		
Total des recettes de gestion courante	1837000,00€	Total des dépenses de gestion courante	1 466 305,00€
Produits financiers	- €	Charges financières	6 058,33 €
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	20 000,00€
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	2 217,61 €
		Dépenses imprévues	5 000,00 €
TOTAL des recettes réelles	1 837 000,00€	TOTAL des dépenses	1 499 580,94€
Opérations ordre transfert entre sections	12 333,53€	Virement à la section d'investissement	1 360 800,68€
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	358 217,47€
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	12 333,53€	TOTAL des dépenses d'ordre	1719018,15€
TOTAL	1 849 333,53 €	TOTAL	3 218 599,09 €
Résultat reporté	1 369 265,56 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	3 218 599,09 €	TOTAL dépenses cumulées	3 218 599,09 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	33 000,00€	Immobilisations incorporelles	556 775,25€
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	1 181 088,17 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	4 658,00€
Immobilisations reçues en affectation	- €	Total des opérations d'équipement	136 500,00€
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	33 000,00€	Total des dépenses d'équipement	1879021,42€
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	27 252,44 €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimiliées	15 500,00€
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	50 000,00€
Total des recettes financières	27 252,44 €	Total des dépenses financières	65 500,00€
TOTAL des recettes réelles	60 252,44 €	TOTAL des dépenses réelles	1 944 521,42 €
Virement de la section de fonctionnement	1 360 800,68€	Opération ordre transfert entre sections	12 333,53€
Opérations ordre transfert entre sections	358 217,47 €	Oppérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	1 719 018,15 €	TOTAL des dépenses d'ordre	12 333,53 €
TOTAL	1 779 270,59 €	TOTAL	1 956 854,95 €
Résultat reporté	177 584,36 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	1 956 854,95 €	Total dépenses cumulées	1 956 854,95 €

En 2019, il est proposé de maintenir les tarifs au niveau actuel. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maitrisées.

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries en 2018 qui se poursuivront en 2019. Elle prévoit, pour 2019, la réalisation de travaux de voiries route du Coin et Rue Ch. Feige (AP/CP) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. La régie sera également associée aux études préalables aux travaux de voirie sur la RD1212 et Vériaz. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

# VI. Budget Parcs de stationnement

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	854 660,86€
Ventes produits fabriqués, prestations	1 645 000,00€	Charges de personnel	287 350,00€
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	384 680,72€	Autres charges de gestion courante	2 390,00€
Autres produits de gestion courante	39 700,00€		
Total des recettes de gestion courante	2 069 380,72€	Total des dépenses de gestion courante	1 144 400,86€
Produits financiers	- €	Charges financières	543 022,82€
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	2 800,00 €
Reprise sur provisions et dépréciations	- €	Dotations provisions et dépréciations	- €
		Dépenses imprévues	10 000,00€
TOTAL des recettes réelles	2 069 380,72 €	TOTAL des dépenses	1 700 223,68 €
Opérations ordre transfert entre sections	80 131,28 €	Virement à la section d'investissement	- €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	606 028,06€
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	80 131,28€	TOTAL des dépenses d'ordre	606 028,06€
TOTAL	2 149 512,00 €	TOTAL	2 306 251,74 €
Résultat reporté	156 739,74 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	2 306 251,74 €	TOTAL dépenses cumulées	2 306 251,74 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	120 000,00€	Immobilisations incorporelles	52 166,50€
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	1 520 760,56 €
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	15 145,43 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	120 000,00€	Total des dépenses d'équipement	1 588 072,49 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	- €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimiliées	665 514,00€
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	100 000,00€
Total des recettes financières	- €	Total des dépenses financières	765 514,00 €
TOTAL des recettes réelles	120 000,00€	TOTAL des dépenses réelles	2 353 586,49 €
Virement de la section de fonctionnement	- €	Opération ordre transfert entre sections	80 131,28 €
Opérations ordre transfert entre sections	606 028,06 €	Oppérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	606 028,06 €	TOTAL des dépenses d'ordre	80 131,28 €
TOTAL	726 028,06 €	TOTAL	2 433 717,77 €
Résultat reporté	1 707 689,71 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	2 433 717,77 €	TOTAL dépenses cumulées	2 433 717,77 €

En 2019, il est proposé de maintenir la ligne de conduite menée jusqu'à présent. Une légère augmentation des dépenses est liée à la modification du procédé des nettoyages des parkings. Les années antérieures nous pouvions nettoyer les parkings à l'aide de la balayeuse des services techniques, or cette dernière a été remplacée du fait de sa vétusté, mais aucune des machines de remplacement ne peut rentrer dans les parkings souterrains. Il est donc prévu de faire réaliser à des entreprises 2 nettoyages à l'année, un balayage et un nettoyage à grandes eaux.

En continuité de ce qui a été engagé lors de l'exercice précédent, les travaux de création de l'ascenseur parking du village sont budgétés, ainsi qu'une petite partie des travaux de réfection du parking pour l'année 2019, pour un montant de 150 000€ HT, sur les 730 000€ HT prévu pour la totalité de l'opération. Une enveloppe dédiée aux études complémentaire est prévue. Les études d'inspection réseau du parking de l'Office vont également se poursuivre et nécessiter des petites études et interventions complémentaires, d'où la création d'une ligne spécifique.

Il y a également en projet le rapatriement du système informatique des parkings sur le système informatique communal, afin d'améliorer sa sécurisation, sa maintenance et son suivi, pour un montant de 130 000€HT.

# VII. Budget Palais

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	2 650 000,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	2 610 000,00€	Charges de personnel	3 100 000,00€
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	5 219 464,63 €	Autres charges de gestion courante	- €
Autres produits de gestion courante	160 000,00€		
Total des recettes de gestion courante	7 989 464,63 €	Total des dépenses de gestion courante	5 750 000,00€
Produits financiers	- €	Charges financières	890 000,00€
Produits exceptionnels	5 000,00€	Charges exceptionnelles	- €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	- €
		Dépenses imprévues	5 000,00€
TOTAL des recettes réelles	7 994 464,63 €	TOTAL des dépenses	6 645 000,00€
Opérations ordre transfert entre sections	97 105,62 €	Virement à la section d'investissement	296 891,33€
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	1 468 260,29€
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	97 105,62 €	TOTAL des dépenses d'ordre	1 765 151,62€
TOTAL	8 091 570,25 €	TOTAL	8 410 151,62 €
Résultat reporté	318 581,37 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	8 410 151,62 €	TOTAL dépenses cumulées	8 410 151,62 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	908 205,00€	Immobilisations incorporelles	96 505,00€
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	1541911,29€
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	29 591,67 €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	908 205,00€	Total des dépenses d'équipement	1 668 007,96 €
Dotations, fonds divers et réserves	57 070,00€	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	243 807,19€	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimiliées	1 185 516,00€
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	10 000,00€
Total des recettes financières	300 877,19€	Total des dépenses financières	1 195 516,00 €
TOTAL des recettes réelles	1 209 082,19€	TOTAL des dépenses réelles	2 863 523,96 €
Virement de la section de fonctionnement	296 891,33€	Opération ordre transfert entre sections	97 105,62 €
Opérations ordre transfert entre sections	1 468 260,29€	Oppérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	1 765 151,62€	TOTAL des dépenses d'ordre	97 105,62 €
TOTAL	2 974 233,81 €	TOTAL	2 960 629,58 €
Résultat reporté	- €	Résultat reporté	13 604,23 €
TOTAL recettes cumulées	2 974 233,81 €	TOTAL dépenses cumulées	2 974 233,81 €

Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maitrisées. Des économies sont attendues résultat des travaux réalisés pour générer des économies d'énergie ou de charges (ex : turbine, dissociation bassins balnéo).

Les dépenses d'investissement, conformément au débat d'orientations budgétaires, concernent les opérations suivantes :

- Travaux de rénovation énergétique
- Réfection du plafond des piscines intérieures
- Changement des rideaux salle des congrès
- Changement de la moquette de la salle des congrès
- Mise en conformité du pédiluve extérieur
- Relampage LED de certains secteurs
- Création d'une salle de Jeux indoor

# VIII. Budget COMM/EVEN

## A. Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Atténuations de charges	- €	Charges à caractère général	3 749 004,00 €
Ventes produits fabriqués, prestations	1 700 000,00 €	Charges de personnel	1 700 001,00 €
Produits issus de la fiscalité	- €	Atténuations de produits	- €
Subvention d'exploitation	3 241 356,88 €	Autres charges de gestion courante	10,00€
Autres produits de gestion courante	600 000,00 €		
Total des recettes de gestion courante	5 541 356,88 €	Total des dépenses de gestion courante	5 449 015,00 €
Produits financiers	- €	Charges financières	- €
Produits exceptionnels	- €	Charges exceptionnelles	- €
Reprises provisions semi-budgétaires	- €	Dotations provisions et dépréciations	5 000,00€
		Dépenses imprévues	4 990,00€
TOTAL des recettes réelles	5 541 356,88 €	TOTAL des dépenses	5 459 005,00 €
Opérations ordre transfert entre sections	- €	Virement à la section d'investissement	151 928,65 €
Opération ordre intérieur de la section	- €	Opération ordre transfert entre sections	46 782,43 €
		Opération ordre intérieur de la section	- €
TOTAL des recettes d'ordre	- €	TOTAL des dépenses d'ordre	198 711,08 €
TOTAL	5 541 356,88 €	TOTAL	5 657 716,08 €
Résultat reporté	116 359,20 €	Résultat reporté	- €
TOTAL recettes cumulées	5 657 716,08 €	TOTAL dépenses cumulées	5 657 716,08 €

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Subventions d'investissement	- €	Immobilisations incorporelles	- €
Emprunts et dettes assimilées	- €	Immobilisations corporelles	202 355,65€
Immobilisations incorporelles	- €	Immobilisations reçues en affectation	- €
Immobilisations corporelles	- €	Immobilisations en cours	- €
Immobilisations reçues en affectation	- €		
Immobilisations en cours	- €		
Total des recettes d'équipements	- €	Total des dépenses d'équipement	202 355,65 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	Dotations, fonds divers et réserves	- €
Réserves	- €	Subventions d'investissement	- €
Dépôts et cautionnement reçus	- €	Emprunts et dettes assimiliées	- €
Compte de liaison : affectation BA	- €	Compte de liaison: affectation BA	- €
Participation et créances rattachées	- €	Participation et créances rattachées	- €
Autres immobilisations financières	- €	Autres immobilisations financières	- €
		Dépenses imprévues	5 000,00€
Total des recettes financières	- €	Total des dépenses financières	5 000,00€
TOTAL des recettes réelles	- €	TOTAL des dépenses réelles	207 355,65 €
Virement de la section d'exploitation	151 928,65 €	Opération ordre transfert entre sections	- €
Opérations ordre transfert entre sections	46 782,43 €	Oppérations patrimoniales	- €
Opérations patrimoniales	- €		
TOTAL des recettes d'ordre	198 711,08 €	TOTAL des dépenses d'ordre	- €
TOTAL	198 711,08 €	TOTAL	207 355,65 €
Résultat reporté	8 644,57 €	Résultat reporté	
TOTAL recettes cumulées	207 355,65 €	TOTAL dépenses cumulées	207 355,65 €

En 2019, il est proposé de maintenir la politique de tourisme actuellement mise en œuvre permettant d'une part d'assurer la promotion du village/station et d'autre part d'offrir des manifestations de qualité tout au long de l'année. Toutefois, les services sont associés à l'effort général de la collectivité dans la maitrise des charges de fonctionnement.

Compte tenu de l'intérêt de la collectivité de procéder à l'achat des chaises en remplacement et en complément de celles actuellement utilisées pour les manifestations afin de ne plus procéder à des locations couteuses pour les manifestations (ex : JAM), il est proposé d'inscrire cette dépense au budget 2019.